

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 4 août 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

154.08.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à Autres sujets s'il y a lieu les points suivants : A) *Motion de félicitations à madame Sabrina Lavoie*, et B) *Vitesse dans le rang 8 Sud*.

3.- EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué par M. Martin Jean, consultant en management stratégique et ressources humaines de Trigone;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées au cours de ce processus de sélection;

CONSIDÉRANT la qualité des candidats ayant soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite par le comité de sélection quant au choix du candidat ou de la candidate au poste de directeur général;

155.08.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement de procéder à l'engagement de madame Rachel Bourget à titre de directrice générale de la Municipalité de Saint-Bruno conformément aux articles 179 et suivants du Code municipal.

Il est également résolu qu'une convention de travail intervenue entre les parties fasse partie intégrante de la présente résolution comme ci, ici au long rédigée.

Il est en outre résolu que cet engagement soit effectif à compter du 15 septembre 2014 et que madame Rachel Bourget soit et est autorisée par la présente à signer les documents concernant la gestion courante de la municipalité, entre autres, les chèques et autres effets bancaires, en contreseing avec M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que les cessations d'emploi, les documents relatifs à la gestion des véhicules auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) et les documents d'assurance, lorsque nécessaire. Cette résolution est adoptée séance tenante.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 JUILLET 2014

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 7 juillet 2014.

156.08.14 Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 7 juillet 2014 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Jean Perron, directeur aux Politiques, recherche et développement de la Fédération québécoise des municipalités, reçue par courriel le 31 juillet 2014. Suite aux résolutions adoptées par les municipalités et les MRC, il nous informe que les négociations en vue de conclure la nouvelle entente de partenariat fiscal et financier reprendront sous peu entre la FQM et le gouvernement.

6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET 2014 AU 1^{er} AOÛT 2014

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	79 629.67 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	49 611.27

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	673 514.81
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	3 229.36

157.08.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 juillet 2014 au 1^{er} août 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 14444; 14586; 14669 à 14676; 14678; 14679; 14715 à 14747; et 1587; soient et sont acceptés tels que libérés. Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 4^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2014

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- DÉNONCIATION DE L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de la municipalité de Sainte-Monique ainsi qu'un conseiller municipal ont été victime d'intimidation par des actes de vandalisme commis sur des biens appartenant à ces personnes;

CONSIDÉRANT QU' en démocratie municipale, ces gestes doivent être dénoncés et condamnés;

CONSIDÉRANT QUE le système démocratique municipal permet à tous les citoyens de pouvoir se faire entendre et ainsi exprimer leur point de vue sur des dossiers quelconques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est vient à peine de s'impliquer dans un grand projet impliquant plusieurs partenaires sous l'égide de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean afin de dénoncer la violence et l'intimidation chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la violence et l'intimidation ne peuvent être tolérées envers des personnes qui s'engagent pour le bien de leurs concitoyens;

POUR CES MOTIFS,

158.08.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno dénonce et condamne avec véhémence les actes d'intimidation commis envers des élus municipaux dernièrement. Cette résolution est adoptée séance tenante.

8.- RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014 DE L'OMH DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une révision budgétaire pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno;

159.08.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'accepter la révision budgétaire 2014 de l'OMH de Saint-Bruno laquelle démontre un déficit de 88 518 \$ dont 8 852 \$ représentant la part de 10% de la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement d'un montant supplémentaire de 1 500 \$ au versement déjà autorisé par la résolution 312.12.13 lors de l'approbation des prévisions budgétaires 2014. Cette résolution est adoptée séance tenante.

9.- DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LA MAI-GA VENTE DE GARAGE

160.08.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'octroyer un montant de 2 212.46 \$

à la Société de développement dans le cadre de sa mai-ga vente de garage 2014, soit le total des coûts supplémentaires engagés suite à des propositions et accords verbaux tenus avec des élus municipaux. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MAMROT

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, en date du 25 juillet 2014, concernant notre projet commun d'alimentation en eau pour les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), dossier n° 613089;

CONSIDÉRANT les ajustements apportés au montant de notre réclamation et considérés comme dépenses non admissibles.

161.08.14

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de demander une rencontre impliquant les maires des trois municipalités faisant partie de l'entente et les autorités gouvernementales concernées, et ce, afin de clarifier les dépenses jugées non admissibles par le Ministère. Cette résolution est adoptée séance tenante.

11.- DEMANDE DE PROPOSITION DE SERVICES POUR SUIVI D'ÉVALUATION

162.08.14

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de demander une proposition de services à Trigone pour un suivi d'évaluation de la nouvelle directrice générale ainsi que du personnel cadre de la municipalité de Saint-Bruno. Cette résolution est adoptée séance tenante.

12.- MANDAT À UN AVOCAT POUR UNE MISE EN DEMEURE CONCERNANT UN BRIS D'AQUEDUC. RE: RÉSEAU COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

163.08.14

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'octroyer un mandat à M^e Jean-Noël Tremblay, avocat pour la firme Simard Boivin Lemieux, afin

de procéder à l'envoi de mises en demeure aux entreprises et ingénieurs en lien avec notre projet commun d'alimentation en eau potable suite au bris d'aqueduc que nous avons subi en mai dernier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

13.- **COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

A) **TRAVAUX PUBLICS**

M. Dominique Côté nous informe que les travaux de la phase IX vont bon train. Sur la rue Napoléon, les bacs à fleurs ont été installés mais d'autres interventions sont encore à venir pour finaliser le tout.

B) **LOISIRS ET CULTURE**

M. Marc-Antoine Fortin mentionne que le Festival du parc se tiendra la troisième semaine du mois d'août et ajoute que l'aréna est présentement ouverte.

C) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun rapport.

D) **URBANISME**

Un rapport des permis des nouvelles constructions et rénovations au 17 juillet 2014 est déposé à cette séance.

14.- **AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

A) **Motion de félicitations à madame Sabrina Lavoie**

164.08.14 Sur proposition de M. Dominique Côté, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à madame Sabrina Lavoie pour sa performance lors de la Traversée internationale du Lac Saint-Jean. Madame Lavoie a nagé les 32 kilomètres en 8 heures 9 minutes pour se classer 21^{ième} dans cette compétition internationale où elle était la seule représentante du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno applaudit sa performance et sa persévérance. Cette jeune brunoise, de par son exploit, devient sans contredit un modèle de réussite et un exemple à suivre pour tous les jeunes de la région, et plus particulièrement ceux de Saint-Bruno. Nous lui souhaitons une belle continuité dans la réalisation de ses projets futurs.

B) Vitesse dans le rang 8 Sud

M. Yvan Thériault désire sensibiliser le Conseil à la vitesse dans le rang 8 Sud par les entrepreneurs qui effectuent des travaux dans le secteur. Il questionne également le branchement d'un lampadaire dans le même rang qui n'est pas encore effectué. Une vérification sera faite auprès de l'entrepreneur en électricité.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

165.08.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:40 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU